CPF - Dotation volontaire employeur

Vous êtes salarié du secteur privé et vous avez un projet de formation professionnelle au sein de votre entreprise. Si vos droits sont insuffisants pour payer votre formation, vous pouvez demander à votre employeur de co-financer votre projet.

Rechercher une formation

- 1. Connectez-vous sur Mon Compte Formation
- 2. Recherchez votre formation dans le catalogue disponible sur Mon Compte Formation.
- 3. Sélectionnez votre session de formation en fonction de vos disponibilités
- 4. Demandez un financement complémentaire à votre employeur.

Solliciter mon employeur:

- Etape 1 : Je télécharge le PDF de mon dossier de formation (ne pas cliquer sur « envoyer mon dossier" à l'organisme de formation)
- Etape 2 : J'échange avec mon employeur en lui fournissant le document PDF
- Etape 3 : Mon employeur m'attribue des droits directement en ligne sur le site www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr
- Etape 4 : J'utilise mes nouveaux droits pour financer ma formation et m'inscrire à la session.
 - Si mes droits sont suffisants, je valide mon dossier et je pars en formation!
 - Si mes droits sont insuffisants, je peux régler personnellement le reste à payer par carte bancaire pour finaliser mon dossier.